

Nombre de Membres en exercice :	21
Nombre de Membres présents :	14
Nombre de suffrages exprimés :	15
Votes Pour :	15
Votes Contre :	00
Vote blanc ou nul :	00
Abstention :	00

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL

N° CS-2022-51

Séance du 7 décembre 2022

L'an deux mille-vingt-deux, le sept décembre à dix-huit heures, se sont réunis dans la salle de réunion du SIEGA les membres du Conseil Syndical du SIAGA, sous la présidence de Jean-Louis Reynaud, Président en exercice, dûment convoqués le deux décembre deux mille-vingt-deux.

Monsieur DUFOUR Williams a été désigné secrétaire de séance.

Nom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à	Nom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à
Monsieur Freddy REY	X				Madame Dominique COMBAZ	X			
Madame Nadine REUX		X			Monsieur Alain PERROT	X			
Monsieur Roland BESSON		X			Monsieur Bertrand PUGNOT	X			
Monsieur Daniel BATON	X				Madame Evelyne LABRUDE	X			
Madame Marie-Christine FRACHON		X			Monsieur Pierre FAYARD	X			
Monsieur Fabien GALLICE	X				Monsieur Roger JOURNET	X			
Monsieur Éric PHILIPPE			X		Monsieur Marc GAUTIER	X			
Monsieur Jean-Louis REYNAUD	X				Monsieur Robert EYRAUD	X			
Monsieur Patrick ROULAND	X				Monsieur Stéphane GUSMEROLI			X	JL Reynaud
Monsieur Raymond VAGNON		X			Monsieur Mathias LAVOLE		X		
					Monsieur Williams DUFOUR	X			

Objet : Présentation du DOB

Monsieur le Président rappelle que la présentation du débat d'orientation budgétaire est une obligation pour tout Syndicat mixte qui comporte au moins une commune de plus de 3500 habitants.
 Monsieur le Président rappelle que la non présentation du débat d'orientation budgétaire entraîne la nullité du budget.

Monsieur le Président rappelle que la présentation du débat d'orientation budgétaire ouvre une période de deux mois au terme de laquelle devra être voté le budget initial.

Sur le rapport de Monsieur Jean Louis REYNAUD et sur sa proposition, après en avoir écouté le DOB, le Conseil Syndical :

DECIDE de prendre acte que le débat d'orientation budgétaire, sur la base d'un rapport portant sur le budget du SIAGA, a eu lieu, avant le vote du budget primitif de l'exercice 2023 au conseil syndical du 7 décembre 2022.

Fait et délibéré en séance

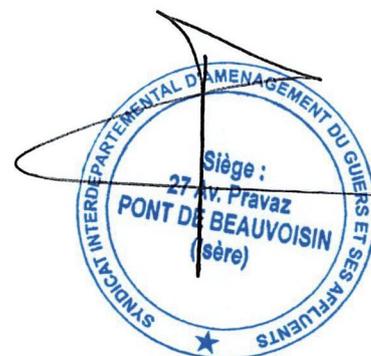
Le 07/12/2022

Le Président
Jean-Louis Reynaud

Publiée le : 09/12/2022

Transmise au Représentant de l'État le : 09/12/2022

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.



Jean-Louis
REYNAUD

Signature numérique de
Jean-Louis REYNAUD
Date : 2022.12.09 09:24:42
+01'00'

27, Avenue Gabriel Pravaz - 38480 Pont de Beauvoisin
Tél 04 76 37 26 26 - Fax 04 76 37 23 73 - contact@guiers-siaga.fr
SIRET n° 200 079 179 00015

REÇU EN PREFECTURE
le 09/12/2022
Application agréée E-legalite.com

99_DE-038-200079192-20221207-CS_2022_51-